

PROJET D'ENTREPRISE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT MOBILITÉ TRAVAIL À DISTANCE

Vos activités sont supprimées sur votre site

⇒ Vous changez d'emploi

Vous optez pour le TRAVAIL à DISTANCE SUR L'EMPLOI CIBLE
pour une durée déterminée

TAD DE 12 MOIS MAX
Avec engagement de
MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE
SUR L'EMPLOI CIBLE après le TàD

TAD DE 24 MOIS MAX
(+12 mois possible en sus)
Avec engagement de
CHANGEMENT D'ACTIVITÉ APRÈS le TàD

1 MOIS de salaire

LIEU DE
TRAVAIL

INCHANGÉ PENDANT LA DURÉE DU TAD

DÉPLACE-
MENT SUR
LE SITE DE
L'EMPLOI
CIBLE

MINIMUM 2 JOURS EN MOY. / MOIS
DÉTERMINÉ AVEC LE MANAGER
En phase de création du collectif, déplacements supplémentaires possibles

A l'issue du TàD

AVEC mobilité géographique

DINAME : Dispositions applicables
pour toute mobilité

+

MÊME ACTIVITÉ

6 MOIS de salaire

Sur Emploi cible

A l'issue du TàD

**AVEC mobilité
géographique**

DINAME (...)

+

AUTRE ACTIVITÉ

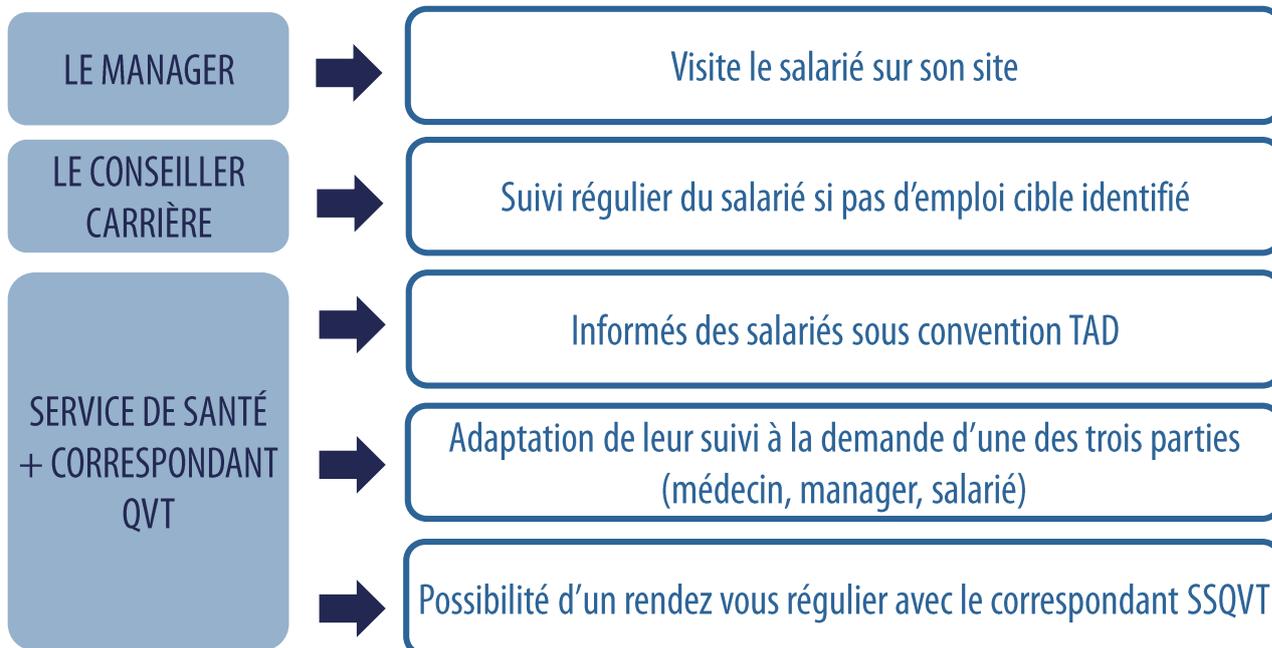
**SANS mobilité
géographique**

+

Proche de vous

UNE QUESTION ?
UN CONSEIL ?
L'ÉQUIPE FO RTE
VOUS RÉPOND

SUIVI DU SALARIÉ EN TAD



LOGISTIQUE



FORMALISATION

